

COMMERCE

ARTISANAT

SERVICES

Des aides pour votre local commercial !



Vous exploitez un local,
artisanal ou commercial, en Dracéne ?
Vous pouvez prétendre à
des aides directes du FISAC !

CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ

- Etre une entreprise artisanale, commerciale ou de services
- Avoir un local commercial en centres-villes ou dans les villages de la Dracéne
- Etre sédentaire et apporter un service à la population locale
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€HT/an, avec une surface de vente n'excédant pas 400 m²
- Etre inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers et de l'Artisanat
- Etre à jour des cotisations sociales et charges fiscales

MODERNISATION

Rénovation extérieure (façades, devantures, enseignes, vitrines, portes d'entrée, toutes menuiseries extérieures)

Mise en place de dispositifs anti-effractions (volets roulants, grilles)

2 TYPES DE TRAVAUX

ACCESSIBILITÉ

Mise en accessibilité de l'entrée (changement de porte, rampe d'accès, sonnette) et des aménagements internes (sanitaires, tablettes)



DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

MONTANTS DES AIDES SELON PÉRIMÈTRES DÉFINIS

3000 € à 8000 € HT	CENTRE-URBAIN	Draguignan, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Salernes, Vidauban
2000 € à 7000 € HT	CENTRE-BOURG	Bargemon, Callas, Figanières, Flayosc, Trans-en-Provence
1000 € à 6000 € HT	VILLAGE	Ampus, Bargème, Châteaudouble, Claviers, Comps-sur-Artuby, La Bastide, La Motte, La Roque-Esclapon, Montferrat, Saint-Antonin-du-Var, Sillans-la-Cascade, Taradeau

SOURCES ET RÉPARTITIONS DES AIDES

TYPE DE TRAVAUX	SUBVENTIONS PUBLIQUES	
MODERNISATION	CAD	50%
	Etat	20%
	Reste à payer par l'entreprise	
		30%
ACCESSIBILITÉ	CAD	50%
	Etat	30%
	Reste à payer par l'entreprise	
		20%

en concertation avec votre commune,
l'Agglomération vous accompagne
dans chacune des étapes pour votre
dossier !

ÉTAPES DU DOSSIER

- 1 Téléchargement du dossier sur :
www.dracenie.com/fisac

NE PAS OUBLIER : pour les travaux
soumis aux autorisations d'urbanisme,
se rapprocher du service concerné de votre mairie

- 2 Prise de contact et montage du
dossier avec la chargée de mission
Commerce, à la Direction du
Développement économique :

04 98 10 72 30

- 3 Accusé de réception par l'Agglomération (ne valant pas accord de la subvention soumis au Comité d'attribution)

- 4 Présentation du dossier complet au Comité d'attribution et notification de la décision

- 5 Après achèvement des travaux, transmission des pièces justificatives sollicitées

- 6 Contrôle sur pièces et sur place par l'Agglomération

- 7 Paiement de solde à l'achèvement des travaux

